

PROJET DE LOI

adopté

le 20 décembre 1994

N° 51
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord instituant
l'Organisation mondiale du commerce (ensemble quatre annexes).*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le
projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture,
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : 1730, 1780 et T.A. 313.

Sénat : 156, 157 et 158 (1994-1995).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (ensemble quatre annexes), signé à Marrakech le 15 avril 1994, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1994.

Le Président,
Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1730 (A.N., 10^e législ.).